

---

Adresse du comité de surveillance de Beauvais qui témoigne de l'avancement de la Raison et les dons en habillement et argenterie de ses citoyens, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de Beauvais qui témoigne de l'avancement de la Raison et les dons en habillement et argenterie de ses citoyens, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 430-431;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36375\\_t2\\_0430\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36375_t2_0430_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 29 Nivôse An II

(Samedi 18 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance s'ouvre, à l'ordinaire, par la lecture de la correspondance.

Le directoire du district de Castres annonce qu'on ne connoît plus d'autre culte que celui de la *Liberté et de l'Égalité*. Les vases ci-devant sacrés prendront demain le chemin de la Monnaie, et iront s'épurer dans le creuset national. Les effets qui partiront pèsent 170 marcs 7 onces; deux autres envois ont déjà été faits, l'un de 236 marcs 2 onces, et l'autre de 71 marcs: ces différens effets sont en argent ou en vermeil.

Législateurs, restez à votre poste, et consolidez le grand ouvrage de la révolution (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Castres, 19 niv. II] (3)

« Législateurs,

Ici la raison triomphe et tous les préjugés sont vaincus. Plus de culte que celui de la Liberté, de l'Égalité. Plus de temples que celui où nous allons tous en foule rendre hommage à ces deux divinités des Français. L'esprit public a fait ici depuis quelques temps les progrès les plus sensibles, et nous l'y croyons à la véritable hauteur. Les prêtres de Castres ont tous abdiqué leurs fonctions. Ils ne sont plus que citoyens, et nous les en aimons davantage.

Les vases ci-devant saisis prendront demain le chemin de la Monnaie et iront s'épurer au creuset national. Ils pourront servir ailleurs et ils serviront bien puisqu'ils contribueront à la défaite des despotes. Les effets qui partiront demain pèsent 170 marcs 7 onces. Deux autres envois ont été déjà faits. L'un de 236 marcs, 2 onces, et l'autre de 71 marcs. Ces différents effets sont en argent ou en vermeil.

Législateurs, restez à votre poste et consolidez le grand ouvrage de la Révolution. Nous vous promettons de ne rien négliger pour l'exécution prompte et rigoureuse des sages lois que vous nous enverrez. Ardents révolutionnaires, nous le paraîtront toujours et rien ne pourra nous ralentir dans notre marche. Nous l'avons juré et nous ne serons pas parjures. »

HOULE, BOUTET (présid.), CARAVEN, PEBERNAD, SÉVERAL, BENOIT, PEBERNAD, M. RIBES, J. J. BARTHEZ (agent nat.).

(1) P.V., XXIX, 312.

(2) B<sup>in</sup>, 30 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 881, p. 7.

2

Les membres composant le comité de surveillance de Beauvais écrivent que leur commune a déposé sur l'autel de la patrie 336 marcs d'argenterie, dépouilles des deux églises, dont l'une est convertie en gymnase de la raison, et l'autre en magasin de fourrages. Depuis le décret du 19 brumaire, disent-ils, nos concitoyens ont déposé dans le local de nos séances 400 paires de souliers, 900 chemises, 1 150 paires de bas, 14 paires de guêtres, 6 habits complets, 2 capotes, 8 gibernes; le surplus des offrandes en assignats, se monte à 3635 liv., et 424 liv. en numéraire (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beauvais, 27 niv. II] (3)

« Représentants du Peuple,

La commune de Beauvais a déposé sur l'autel de la patrie 336 marcs d'argenterie, dépouilles des deux ci-devant églises dont l'une est convertie en gymnase de la Raison, et l'autre en magasin de fourrages; la presque totalité des prêtres de notre district ont renoncé à leur métier de charlatan. Le mouvement sublime des citoyens de cette commune contre le fanatisme et la superstition a été le fruit des lumières et de l'instruction propagée par des républicains énergiques, membres de la Société populaire de Beauvais. Le triomphe de la raison sur l'erreur et les préjugés religieux est complet. Les citoyens de Beauvais se réunissent toutes les décades dans le gymnase de la raison pour s'y exercer au culte des lois et de la patrie, s'y instruire de leurs droits et de leurs devoirs et célébrer, dans les épanchements de la fraternité et par des hymnes patriotiques, les victoires de la République sur les despotes couronnés et la destruction des ennemis de l'intérieur. Nous devons aux mesures révolutionnaires la destruction de la Vendée, la reprise de Toulon sur les infâmes anglais, et les autres succès éclatans que nous venons d'obtenir. Cette cause puissante de nos succès peut seule les prolonger et accélérer à la ruine totale de nos ennemis et l'affermissement de la République. Nos concitoyens s'empressent d'y concourir en contribuant de leurs facultés morales et physiques et de leur fortune au triomphe de la liberté et de l'égalité. Depuis le décret du 19 brumaire, ils ont déposé dans le local de nos séances 400 paires de souliers, 900 chemises,

(1) P.V., XXIX, 312. Mention dans *J. univ.*, p. 6739.

(2) B<sup>in</sup>, 30 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 881, p. 9.

1150 paires de bas, 14 paires de guêtres, 6 habits complets, deux capotes, 8 gibernes, le surplus des offrandes en assignats se monte à 3 635 l. et à 424 l. en numéraire. Ces dons sont indépendants de ceux qui ont été portés à la municipalité.

Citoyens législateurs, pressez l'épurement et l'organisation définitive des autorités constituées de notre commune, et nous vous répondons que l'objet de notre mission sera rempli et que nous décrirons révolutionnairement le cercle de nos devoirs. Salut et fraternité.»

HÉRAULT (*présid.*), PRIEUR, dit Duchenu, H. FLOURY, DESJARDINS, LAPERRIÈRE, DIOT, Aristide FLOURY, Sarcus MASSET.

### 3

**La société populaire montagnarde de Saint-Venant (1) félicite la Convention sur ses heureux travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que leurs concitoyens, informés que deux colonnes de cinq mille hommes chacune passant à Arras manquoient d'habillement, se sont dépouillés à l'envi pour revêtir ces généreux défenseurs (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[*St-Venant, 23 niv. II*] (4)

« Représentans,

St-Venant aussi renferme dans son sein de vrais républicains. Situé aux frontières, ils ont eu de fréquentes occasions de servir la patrie et toujours, ils s'en sont réjoui.

Ils ont anéanti l'aristocratie, détruit le fanatisme et adoptant le culte de la raison (à l'exemple de la plupart des communes de la République) ils ont enrichi la Patrie des débris de la superstition.

Informés par les administrateurs du district de Béthune que deux colonnes de 5 000 hommes chacune passant à Arras manquoient d'habillements, ils se sont dépouillés à l'envi pour revêtir les généreux défenseurs, heureux par le bien que leurs foibles moyens leur permettent de faire. Il ne reste plus, Courageux Législateurs, que de vous féliciter des glorieux travaux qui assurent le triomphe de la République et vous inviter avec elle, à rester à votre poste et de les regarder comme l'une de vos sentinelles des plus vigilantes.

Il est ici cependant, Législateurs, des infortunés, que la rigueur de la saison rend dignes de votre sollicitude. Ce que nous avons fait pour eux et l'impossibilité de faire davantage, n'y ayant pas un seul riche dans notre commune, tout nous engage à réclamer pour eux les secours de la mère commune.»

E. CLERCQ (*présid.*), BAUDET, LOIZEL (*secrét.*).

### 4

**Les habitans de la commune de Fécamp applaudissent aux travaux de la Convention,**

**l'invitent à rester à son poste, et lui font part qu'ils ont célébré avec enthousiasme la fête décrétée en l'honneur de la reprise de Toulon (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Fécamp, 24 niv. II*] (3)

« Législateurs,

Les habitans de la commune de Fécamp ne cessent d'applaudir à vos travaux immortels. Votre marche révolutionnaire doit sauver la France et fonder la République. Ils n'en attendaient pas moins de vos lumières et de votre courage.

Continuez, Législateurs à effrayer les tyrans en conduisant par votre énergie le peuple français à la victoire. Ce n'est pas en vain qu'il est debout devant les nations liguées comme un Hercule. Il faut qu'il écrase les monstres qui infectent le sol de la liberté. Dirigez sa redoutable massue. Nous voulons la Liberté; nous la voulons tous fortement et c'est par vous que nous voulons être libres.

Ne craignez pas de nous montrer la vérité toute entière. Déjà la raison a fait des progrès rapides parmi nous. Il y a quelques tems que nous en avons célébré la fête avec l'enthousiasme qui convient à des Français qui le dégagent des préjugés dont on les avait chamarrés.

Décadi dernier nous avons célébré la fête nationale décrétée en l'honneur de la prise de Toulon et des victoires remportées à Landau et à Spire. Les autorités constituées, la garde nationale, la Société populaire et le bataillon du district de Beauvais qui n'est composé que de vrais sans culottes et de francs républicains, ont assisté à cette cérémonie qui a réjoui tous nos cœurs.

Des défenseurs de la patrie, blessés au champ d'honneur et portés sur un char de victoires attiraient vers eux le respect et la reconnaissance publique.

Nous avons fait un auto-da-fé des Pitt, Cobourg et du perfide commandant qui a livré Toulon. Les mannequins de ces scélérats ont été ignominieusement traînés dans un tombereau par un âne sur la place d'armes où un bûcher était prêt à les recevoir. Leurs noms infâmes ont été voués à l'exécration universelle et leurs effigies ont été précipitées dans les flammes aux cris mille fois répétés de Vive la République! Vive la Montagne, Périssent à jamais les tyrans et les traîtres!

Puissent les conspirateurs de tous les genres entendre ces cris qui sont leur sentence de mort. Nous avons juré leur ruine.

Législateurs, du haut de cette Montagne sacrée où nous voulons qui (que) vous restiez recevez notre serment. Salut et Fraternité.»

A. DEVAUX (*agent nat.*), BERNARD, FOURAY (*maire*) BELLET, OUVRY, Bapt. SIDES, CHUAMT (?), DELAIRER \* (*greffier du juge de paix*), MUGUET (?) (*juge de paix*), VUILLOT, BOUX (*secrét.*).

(1) Pas-de-Calais.  
(2) P.V., XXIX, 313. Mention dans *J. univ.*, p. 6739.

(3) B<sup>tn</sup>, 30 niv., (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 289, pl. 894, p. 18.

(1) P.V., XXIX, 313. Mention dans *J. univ.*, p. 6739.

(2) B<sup>tn</sup>, 30 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 887, p. 42.